



FORMATION ADR 1.3

Manutention, stockage et expédition de produits dangereux



**PUBLIC
CIBLE**

Personnel amené à expédier ou charger des matières dangereuses



**Niveau
débutant**

7H

DE FORMATION

10

PARTICIPANTS
maximum par
session



Cariste, transporteur...

**MÉTIER
CONCERNÉS**

LIEU DE FORMATION

Sur site CIPAC Formation

Inter ou intra

Théorie : 210 rue Gervolino – Magenta

Pratique : 210 rue Gervolino – Magenta

Sur site client

Intra uniquement



Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTER OU INTRA ENTREPRISE

PROFIL DE L'INTERVENANT

Minimum 5 ans d'expérience dans l'ADR

Agréé DFPC, spécialisé 311

Agréé par le Ministère des Transports

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Être capable d'identifier, manipuler, charger, décharger, transporter et stocker les produits dangereux
- Être capable de connaître les risques présentés par certains produits chimiques dangereux

> PRÉ-REQUIS

- Savoir lire et écrire le français.
- Être âgé de 18 ans minimum.

MOYENS TECHNIQUES

L'accueil au centre de formation :

Salle climatisée équipée d'un écran interactif ou d'un vidéoprojecteur, d'un tableau blanc et d'un paperboard, avec accès WIFI

Les pauses :

Cafétéria, toilettes, fontaine à eau à disposition.

Accueil sur site client

Une salle adaptée pour la théorie

MÉTHODES D'ANIMATION

- Exposé, diaporama
- Questionnaires-tests
- Etudes de cas
- Mises en situation pratique
- Échanges de pratiques
- Vidéos

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Théorie

Examen sur table : questionnaire à choix multiples

Satisfaction client

Fiche évaluation de la formation

LIVRABLES

- Support pédagogique
- Bilan du formateur
- Attestation individuelle de formation

TARIF

INTER Entreprise : 41 900 XPF
HT/personne

INTRA Entreprise : Nous consulter

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Les inscriptions doivent être réalisées au plus tard 3 jours avant le début de la formation

CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE THÉORIQUE ET PRATIQUE

- La réglementation ADR : Présentation de l'ADR, ADR européen, Arrêté français du 1er juin 2017 modifié
- Les responsabilités des intervenants : Synthèse, principales obligations et sanctions
- La classification des marchandises dangereuses : Danger/risque et classe de danger, Groupes d'emballage et identification, Tableau des matières
- Le transport en vrac : Véhicules/ Emballages (caisse carton, bois etc...), Equipements véhicule et formation du conducteur, Signalisation des véhicules, Chargement / déchargement des colis, Documentation, Les exemptions particulières : LQ et 1.1.3.6 savoir les utiliser dans l'entreprise pour ne pas être soumis à l'ADR
- L'obligation et l'implication du transport : Règles particulières au mode de transport
- Protocole de sécurité transport : Les règles et les documents
- Stockage des produits dangereux : Le local (ventilation, fermeture, bacs de rétention, extincteur approprié), Les réactions des produits entre eux, Le choix du rangement (par famille ou par nature de risque), L'affichage des consignes
- Savoir réagir en cas d'accident : Fuite, feu et mélange

EXAMEN THÉORIQUE

- Test théorique sous forme de QCM